



Rapport de la Commission financière concernant le budget 2012

(Du 15 novembre 2011)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 1^{er}, 10 et 15 novembre 2011 pour procéder à l'examen du budget 2012, alors que les sous-commissions I à V se sont réunies dans cet intervalle au sein de leurs dicastères respectifs pour un examen détaillé du budget.

BUDGET 2012

Le rapport ainsi que la présentation du Conseil communal laissent entrevoir une situation financière réjouissante pour la Ville de Neuchâtel à l'horizon 2012 : le budget de fonctionnement table effectivement sur un excédent de revenus d'un peu moins de 2 millions de francs, pour taquiner un total de 275 millions de francs de revenus. De manière tout aussi positive, la Ville prévoit de réduire le niveau de sa dette à long terme, en la ramenant à un total de 369 millions de francs (en partie grâce à un remboursement de 25 millions de francs à Viteos), pour une fortune nette culminant historiquement à 50 millions de francs à fin 2011. Les investissements nets ne sont pas en reste, puisqu'un important rattrapage les porte à un montant souhaité de 34,7 millions pour 2012, en contrepartie d'une capacité d'autofinancement exceptionnellement tolérée à la baisse à 55%, sous la limite réglementaire des 70%.

Toutefois, il est souligné que ce bon résultat planifié pour l'année 2012 est dû, comme régulièrement ces dernières années, à des circonstances bien particulières, qui pourraient être amenées à disparaître dès 2013 au vu de nombreux bouleversements à venir sur le plan cantonal. L'excellente situation immédiate est principalement à mettre en lien avec l'adoption de la réforme de la fiscalité sur les personnes morales. Malgré cela, ses effets fortement bénéfiques en termes de rentrées fiscales seront très vite compensés par les mécanismes de péréquation et de participation à la cohésion cantonale, par le probable financement du Transrun, par l'assainissement nécessaire de prévoyance.ne mais aussi par l'adoption prévisible du projet de baisse de la fiscalité pour les personnes physiques sur le plan cantonal.

Si la Commission financière ne boude pas son plaisir d'accueillir de nouvelles rentrées fiscales de la part des personnes morales réalisant de florissantes affaires, elle sait toutefois rester réaliste : ces ressources supplémentaires doivent effectivement être réparties selon des règles de partage équitables, de manière à bénéficier à la fois à l'ensemble de la population neuchâteloise et à la cohésion cantonale sans toutefois que la Ville ne soit oubliée. Cela implique de prendre en considération un certain nombre de critères qui restent actuellement peu reconnus, tels que les charges d'agglomération ainsi que les investissements importants consentis pour l'accueil d'infrastructures tant privées que publiques et qui profitent au canton dans son intégralité. Il faut toutefois relever que si dans l'absolu, une augmentation de près de 21 millions de francs de recettes supplémentaires peut tant faire tourner la tête des uns que susciter la convoitise des autres, l'augmentation réelle n'est déjà plus que de 9 millions de francs une fois que la disparition de l'impôt sur le capital et le versement au fonds de répartition cantonal ont été pris en compte... et cela, tout en faisant abstraction d'une éventuelle cantonalisation intégrale des recettes fiscales des personnes morales, dont les effets seraient préoccupants pour les finances de la Ville.

Dans la même optique, une répartition équitable des ressources supplémentaires dues à la révision de la fiscalité des personnes morales ne saurait être entreprise sans être étroitement liée à la baisse prévue de la fiscalité des personnes physiques. En effet, une collectivité publique locale à vocation de centre d'agglomération telle que la Ville de Neuchâtel ne doit au final pas voir ses ressources être drastiquement réduites alors qu'elle doit continuer à assumer des tâches de plus en plus conséquentes ; au contraire, la Ville de Neuchâtel doit tout mettre en œuvre pour continuer à jouer son rôle de capitale cantonale et à assurer à sa population une qualité de vie optimale.

Lors de ses travaux, la Commission financière a pu se rendre compte de la faible marge de manœuvre et du peu d'influence dont dispose la Ville par rapport aux subventions qui lui sont octroyées ou qu'elle doit fournir, de même que par rapport aux recettes fiscales. La même raison explique que les potentiels reports de charges que l'Etat pourra faire peser sur les communes lors de l'adoption du budget cantonal 2012 n'ont à dessein pas été intégrés dans le budget de la Ville. Cela a conduit une majorité de la Commission à émettre certaines inquiétudes, notamment en lien avec les prévisions du nouveau plan financier continu qui brosse une situation potentiellement périlleuse pour les comptes de la Ville dès 2013 déjà. Certains en ont dès lors appelé de leurs vœux le Conseil communal à réagir dès à présent de manière à pouvoir appréhender le plus sereinement possible une situation difficile dans le cas où elle surviendrait. Cela d'autant plus qu'au vu de son bilan financier, couvert à plus de 90% par des fonds étrangers, la Ville de Neuchâtel dispose d'une capacité fortement réduite à faire face à une modification rapide de la conjoncture économique mondiale.

Si les finances de la Ville semblent en grande majorité bien et durablement maîtrisées, des commissaires regrettent un certain relâchement au niveau de l'augmentation de certaines charges pérennes, notamment le nombre de nouveaux postes pourvus au lieu d'un accroissement temporaire du nombre de mandats externes. Plusieurs commissaires se sont en effet interrogés sur la nécessité véritable d'une partie des 36.6 postes EPT supplémentaires figurant au budget 2012, notamment dans la perspective de circonstances financières potentiellement peu favorables dès 2013. D'autres commissaires ont toutefois relevé que si un consensus s'était dégagé au sein de la Commission pour réduire la voilure au niveau du personnel communal pour raisons budgétaires, cela ne devait pas pour autant se faire au détriment de la bonne marche des différents services de l'administration communale, ce qui semblerait justement avoir posé problème par endroit durant ces dernières années.

La plupart des commissaires saluent en revanche la volonté du Conseil communal de rattraper les investissements auxquels il avait été renoncé ces dernières années et tient à souligner l'importance d'entretenir de manière optimale le patrimoine immobilier de la Ville. Des commissaires ont tenu à relever qu'il était particulièrement important de pouvoir bien anticiper les engagements futurs en termes d'investissements, dus aux grands chantiers à venir de la Ville, tels que le réaménagement des Jeunes-Rives et le secteur Numa-Port.

La Commission financière a encore été rendue attentive au fait que la préoccupante sous-couverture actuelle de prévoyance.ne nécessiterait d'importantes mesures d'assainissement à partir de 2013, ce qui représente potentiellement plusieurs dizaines de millions de francs à sortir des caisses communales. Des négociations seront menées à l'interne de la Caisse de pension d'entente avec les partenaires sociaux concernés.

Au niveau des rubriques que la Commission tient à mentionner spécialement figure notamment celle des subventions, qui augmentent de 14 millions de francs pour 2012 de par les mécanismes de redistribution cantonale suite à la révision fiscale, l'augmentation du déficit des transports publics due à l'acquisition de nouveau matériel roulant, ainsi que l'accroissement des subventions d'aide sociale, principalement causé par la révision de la loi sur l'assurance-chômage adoptée en votation populaire fédérale en 2010.

De manière plus spécifique et en lien avec la réorganisation de la section de l'Urbanisme, certains commissaires ont relevé une nouvelle fois leur volonté de transparence afin de pouvoir clairement distinguer, au niveau du budget, les charges et revenus respectifs des différents immeubles locatifs du patrimoine financier de la Ville, en séparant ceux à vocation purement locative de ceux ayant une vocation culturelle ou sociale, avec transfert des charges correspondantes aux sections concernées. Ce travail de clarification est en cours.

Plus généralement, la Commission financière relève que les réflexions actuelles doivent d'ores et déjà prendre en considération l'introduction du nouveau plan comptable harmonisé sur le plan fédéral (MCH2), qui provoquera de grands changements d'un point de vue financier à l'horizon 2015. Cette grande réforme comptable sera également l'occasion pour le Conseil communal de procéder à un « grand nettoyage comptable ».

Enfin, l'ensemble des nouvelles dépenses induites par le rapport sur la Culture a été intégré au budget. Elles seront ou non validées lors de l'examen dudit rapport, au début de l'année prochaine.

Globalement donc, la Commission financière se montre satisfaite du budget proposé par le Conseil communal pour 2012, tout en souhaitant rester particulièrement vigilante pour la suite. Elle en profite pour remercier l'exécutif ainsi que l'ensemble des employées et des employés de l'administration communale pour le travail accompli ainsi que pour l'engagement tant collectif qu'individuel en faveur de notre Ville.

Les cinq sous-commissions ont donc également siégé entre le 1^{er} et le 15 novembre 2011 pour procéder à un examen approfondi du budget 2012. La synthèse de leurs travaux respectifs figure dans le rapport de chaque sous-commission présenté ci-après :

Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, CEG, Ressources humaines et Services des assurances)

MM. Grégoire Oguey (rapporteur), Alexandre Brodard et Philippe Loup ont rencontré le 8 novembre 2011 les responsables des services concernés en présence de M. Alain Ribaux, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Rémy Voirol et Bertrand Cottier (Chancellerie) ; M. Marc Bernoulli, (Ressources humaines) et M. David Muttner (Service juridique) ; MM. Gérard Blandenier et Marco Paolini (Services Financiers, Développement économique, Service des assurances) ; MM. Daniel Crevoisier et Gilbert Tripet (CEG).

01. Chancellerie

Remarques générales

Aucun fait particulier à signaler dans le cadre de l'élaboration de l'exercice 2012.

Au niveau des modifications budgétaires par rapport à 2011, il faut notamment noter que les charges dues au Millénaire n'apparaissent plus. Malgré ce fait, l'excédent de charges augmente de 460'000 francs. Suivant la volonté du CG, le Bulletin Officiel, qui paraissait 27 fois en 2010 et 33 en 2011, passera à 40 en 2012, ce qui a un coût.

La sous-commission I a félicité la Chancellerie, qui a été très sollicitée durant le Millénaire, de son excellent travail. Elle a également beaucoup apprécié le «Florilège archivistique» publié à cette occasion.

Alain Ribaux, nouvellement élu au Conseil national, indique qu'il entend rétrocéder environ 20'000 francs de son traitement à la Ville. Il aura à cœur d'honorer ses obligations communales du mieux possible.

Remarques particulières

01.02.307.03 Prestations aux retraités

L'augmentation est due au départ de M. Perdrizat et au fait que plusieurs anciens conseillers communaux ont refait valoir, en tout ou partie, leur droit à une rente, dont ils ne bénéficiaient plus pour différentes raisons.

01.13.315.09 Entret. et restaur. collections

Les dispositions légales en vigueur imposant l'entretien des archives, une somme totale de 300'000 francs a été répartie sur 10 ans à cet effet, certaines pièces exigeant des travaux urgents.

01.02.318.11 Mat. & instal. pavoisement

Prestations auparavant aux SI (fête du 1^{er} mars, tribunes, drapeaux, animations). Un renouvellement du matériel est nécessaire (01.12.311.01).

01.02.365.12 Ass. sociétés Ville

Le CC, dans le prolongement de la fête du 1^{er} août 2011, veut lui garder son nouveau lustre (cantatrice, animation, feux d'artifices, etc.).

Personnel

C'est sous la Chancellerie qu'apparaît le poste nouvellement créé de chargé de mission du CC (Daniel Veuve). M. Veuve aura au départ, quatre missions générales (désenchevêtrement ; missions prestations (IDHEAP) ; programme politique (y compris son suivi) ; politique d'agglomération) et quatre missions particulières (suivi du dossier prévoyance.ne ; création d'une entité indépendante pour la gestion du parc immobilier ; organisation des salles de la Maladière, en contact avec l'Etat ; appui à la préparation du rapport sur la jeunesse). M. Veuve, qui correspond exactement aux exigences très particulières de ce poste, est subordonné directement au CC.

On notera encore qu'une ancienne journaliste stagiaire a été engagée à 80%. Les postes de stagiaires n'apparaissent pas dans les effectifs du personnel.

02. Finances

Réponses aux remarques du plénum de la CF

Les formules des tableaux de la page 3 seront corrigées pour les rapports suivants.

La classification fonctionnelle (p. 15) se fonde sur le Manuel de comptabilité publique, qui sera bientôt remplacé par le MCH 2. Sous «trafic», on trouve par exemple : routes nationales, cantonales et communales, parkings, chemins de fer, entreprises de trafic local, communication, etc.

Dans les indicateurs harmonisés des communes (p. 24), l'endettement net par habitant correspond aux capitaux étrangers moins les actifs financiers ; si le chiffre est en baisse, c'est parce que la dette diminue. Ce type de ratio est défini par le service des communes (cela permet donc les comparaisons). Ce ratio est intéressant au moment des comptes, mais il est peu pertinent lors de l'élaboration du budget.

Désendettement : les trois villes ont prévu un remboursement du prêt de Viteos sur 15 ans, une période assez longue pour ne pas perturber Viteos, et qui permette de se calquer avec les termes des remboursements d'emprunt des villes.

02.11 Comptabilité générale

Désendettement continu depuis 2006. Aux 49 mios qui arrivent à échéance en 2012, on soustrait les 25 remboursés par Viteos ; il faut donc contracter 24 mios d'emprunts nouveaux. Ce qui inquiète un peu à moyen terme, ce sont les 65 mios qui arrivent à échéance en 2014.

Les taux sont toujours historiquement bas ; en 2011, des emprunts à court terme à 0.015% ont pu être contractés ! Ce qu'on peut craindre surtout, c'est la sous-couverture de prévoyance.ne, qui représente plus de 100 mios pour la Ville. Cette «garantie» se rajoute à la dette effective, qui donne une mauvaise image sur les marchés financiers. Il ne faut pas oublier que des taux très bas, favorables pour la Ville, sont en revanche mauvais pour prévoyance.ne !

La politique de choix des acteurs financiers pour les emprunts prend en compte divers facteurs, mais le choix est très limité actuellement. Même si aucun n'était disponible, la Ville réserve toujours par prudence des lignes de crédits

02.21 Contrôle des Finances

Revue limitée des comptes en 2009 et 2010, complète en 2011. Il y a eu un gros travail de contrôle avec KPMG ; on est en attente du rapport. Globalement tout va bien, les comptes reflètent bien la réalité. Le contrat de 4 ans avec KPMG, pour la revue du système de contrôle interne (SCI), est arrivé à terme ; dans le budget 2012, il n'y a donc presque rien pour les mandats externes. Il faudra renégocier un contrat pour l'échéance 2014. Il y aura un contrôle limité en 2013. D'ici quelques années, le système comptable sera adapté selon le MCH2.

02.31 Centre Electronique de Gestion (CEG)

Remarques générales

Le CEG prépare actuellement la journée des communes, un salon de l'informatique ouvert à tous les partenaires du CEG sur le thème «La mobilité sous toutes ses formes». C'est une excellente carte de visite pour la Ville et le personnel est très motivé.

Le CEG compte certes 57,78 EPT, ce qui paraît beaucoup, mais près de 80% de ses prestations sont fournies à des tiers.

Rapprochement CEG-SIEN

Le processus de fusion initialement prévu a été interrompu, mais l'objectif d'un rapprochement avec le SIEN n'est pas abandonné. Les travaux effectués jusqu'à présent ont permis de belles synergies et de mieux se connaître. On se dirige actuellement vers une gouvernance commune Ville-Etat d'une entité commune CEG-SIEN, ce qui permettra de défendre au mieux les excellentes forces informatiques du canton dans son ensemble.

Domaines santé et écoles

La partie «santé» (domaine cantonal et plus communal) risque de plus en plus de quitter le CEG, avec l'apparition d'une nouvelle gouvernance dès 2013. Grâce à la CNIS (convention neuchâteloise de l'informatique de santé), les institutions de santé (hôpitaux, homes, NOMAD) disposent d'une structure de gestion commune et cohérente, mais les besoins évoluent.

Pour ce qui est des écoles, l'information scolaire, le développement et l'exploitation des données dépendent du CEG, la gouvernance de l'Etat. Une nouvelle application (CLOEE II) est en cours de création et demande 2 EPT dès le 1.1.12, mais cette prestation est facturable aux clients.

Procès des licences en leasing

Le compte 02.31.316.07 est à zéro, car on ne provisionne plus le fonds relatif au litige contre KBC (cessionnaire du contrat de leasing), réglé récemment par une convention. Le solde n'est cependant pas encore dissous en raison d'une légère incertitude sur l'issue des procédures contre le cédant (MDL). Plus de précisions seront données au rapport de gestion.

02.41 Contributions

L'estimation des rentrées se fait en fonction de l'année en cours, tant pour les PP que les PM. Cela fait quatre ans qu'on est en stagnation, ou en légère hausse, pour les PP ; c'est un peu inquiétant, mais au canton ou à la Chaux-de-Fonds, il y a baisse. Pour les PM, il y a des fluctuations très importantes ; les 63 mios prévus pour 2012 sont réalistes, sans excès d'optimisme et des précautions ont été prises auprès de grosses entreprises de la Ville. Il ne faut pas oublier que la décrue du taux d'imposition commence dès 2012.

Concernant la proposition de baisse d'impôts de 5 points du PLR, limitée à 2 ans, qui aurait aussi un effet négatif sur la somme que la Ville verse à la péréquation, la conséquence serait de 5,5 mios en 2012 et de 6,25 en 2013.

02.61 Ressources humaines

Masse salariale 2012

La hausse d'effectifs (36 postes au total) est surtout due à la nouvelle loi sur les structures d'accueil (19 postes) ; les autres sont répartis dans les 5 directions. Aux Finances, voici quelques détails : service juridique (+ 3,3 postes, transférés aux finances en 2010) ; CEG (+ 2,28, ce qui correspond à des recettes équivalentes) ; comptabilité générale (+ 0,5, qui est la conversion d'un stagiaire en poste en CDD) ; RH (0,5 à pourvoir cet hiver pour soulager ce service sous-doté). Les différences entre comptes et budgets s'expliquent en raison des délais de carence, de postes vacants (au CEG notamment). L'indexation est très faible, à 0,2 points. Introduite depuis 2011, la nouvelle grille salariale induit encore des coûts de transition de 300'000 francs par année.

Remarques ponctuelles

Prévoyance.ne : une erreur informatique a augmenté indument les montants LPP pour 2011 (rappels). La baisse dans le budget 2012 «corrige» cette erreur.

02.61.301.07 Indemn. journalières payées

En cas de maladie ou accident, le salaire complet est payé durant une année. Après une année d'incapacité, le salaire n'est plus versé, mais il s'agit d'indemnités journalières nettes (il n'y a plus de charges sociales, par exemple). Cette rubrique générale est aux RH, mais les montants sont ensuite répartis au besoin dans les services. Seule la LPP est prélevée.

02.61.351.07 Contrib. fonds partiaire form.

Jusqu'ici, la participation des employeurs à ce fonds était de 35 francs par collaborateur au 31.12 de chaque exercice ; il y avait une ristourne de 350 francs par nouvel apprenant, mais qui est supprimée (02.61.436.41). Maintenant la participation est de 0,056 % de la masse salariale. Le zéro dans le budget est une omission.

02.61.361.01 Contrib. fonds structures d'accueil

Le taux de 0,16 % de la masse salariale a été pris par défaut, car le règlement d'application n'est toujours pas sorti. La CCNC ne pouvant répondre, il a été retenu 0,16 % plutôt que 0,15 %, qui était prévu pour la première année d'entrée en vigueur de la loi.

02.61.436.13/40/46 Remboursements de salaires

A ces trois rubriques, l'on retrouve l'ensemble des remboursements de salaires (maladie, accident, maternité), pour toute l'administration. Il n'est en effet pas possible de budgéter ces revenus service par service. Lors de la survenance d'un cas d'assurance, le montant de l'indemnité est aussitôt ventilé dans le compte du service concerné.

02.62 RH / Mesures sociales

Ce compte a été créé il y a une vingtaine d'année pour compenser une différence de salaire suite à la mutation d'un collaborateur d'un service à un autre. Il est arrivé à la retraite, ce compte n'a plus lieu d'être alimenté.

02.81 Service juridique

Les dossiers importants suivants sont en cours : Place du Port ; Tivoli Sud (opposition à la construction de nouveaux bâtiments - le compte 02.81.318.01 reflète notamment les frais d'un mandataire spécialisé dans ce domaine). La Ville vient de gagner définitivement dans le dossier de l'adjudication des travaux de la collégiale ; le retard induit par le recours a coûté tout de même des centaines de milliers de francs.

Depuis juin 2011, le CC a décidé que les frais juridiques qui ne sont pas rattachés à un projet particulier sont intégrés au service juridique.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Santé et Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de MM. Thomas Facchinetti (rapporteur), Jean-Charles Authier (le matin) et Olivier Forel (excusé) s'est réunie le 3 novembre 2011 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des dicastères concernés, pour examiner le budget 2012. Ont également participé à cette séance: pour la Section de la Santé et des Affaires sociales, M. Philippe Haeberli, chef de service et Mme Nives Faggiani, responsable de la comptabilité pour la section; pour la Section de la Jeunesse et de l'Intégration, M. Sylvain Ghirardi, chef de service; pour les Ecoles enfantines et primaires, M. Maurice Ruedin, directeur des Ecoles enfantines et primaires, M. André Staehli, secrétaire général.

04. Santé et Affaires sociales

Remarques générales

Le coût de la section augmente de manière importante (environ 1 million de francs) en raison de la croissance des charges de l'aide sociale (650'000 francs au 04.02.361.04).

04.02 Guichet social - administration

04.02.301.01 Traitements

L'augmentation de 90'000 francs correspond à l'engagement de 1,2 EPT de secrétaire lié à l'engagement de 2 EPT d'assistants sociaux (voir chiffre 04.11).

04.02.316.43 Loyer locaux

Les loyers du service social augmentent de 45'000 francs en raison de la location d'une nouvelle surface pour la réception et la boutique d'information sociale qui se trouvent ainsi dans une situation de meilleure accessibilité pour la population.

À noter une nouvelle rubrique budgétaire (04.02.366.02 – Soutien aux familles) correspondant à l'octroi de sacs poubelles pour les familles ayant des enfants de moins de 3 ans. Cette prestation nouvelle de la Ville est accordée, sur demande, à toute famille concernée domiciliée en

ville de Neuchâtel. Le calcul se fonde sur le nombre de familles potentiellement bénéficiaires.

04.02.361.08 Part déficit mesures d'intégration professionnelle

Par rapport au budget 2011, les mesures d'intégration professionnelle sont en diminution de 300'000 francs suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LACI qui réduit les prestations en faveur des chômeurs en fin de droit. Ceci se traduit par l'impossibilité de reconstituer un droit au chômage via des mesures d'intégration professionnelle. Par conséquent, c'est au niveau des mesures d'insertion socioprofessionnelle que des coûts supplémentaires apparaissent (04.02.361.05) pour un montant prévu de 100'000 francs.

04.11 Aide sociale

04.11.301.01 Traitements

L'augmentation de 190'000 francs correspond à l'engagement de 2 EPT d'assistants sociaux.

04.13 Agence AVS et AI

04.13.366.04 Prestations communales

L'adaptation des prestations servies au renchérissement du coût de la vie explique l'augmentation de 30'000 francs.

04.21 Planning familial

Budget stable. A noter une nouvelle prestation destinée aux parents. Lors de sa séance du 8 juin 2011, le Conseil d'Etat a attribué aux centres de planning familial le rôle de service d'information et de conseil en matière d'analyse prénatale. Il s'agit, conformément aux exigences fédérales, d'offrir aux parents concernés un soutien psycho-social indépendant et complémentaire aux prestations fournies par les médecins traitants.

04.31 Centre d'orthophonie

L'excédent de charges du Centre d'orthophonie est stable. A relever qu'au niveau cantonal, les frais d'orthophonie augmentent de manière régulière en raison du nombre de nouvelles orthophonistes qui s'installent et qui génèrent une augmentation des prestations servies.

Une réflexion cantonale est en cours pour mieux maîtriser ce phénomène.

04.43 Santé bucco-dentaire

La mise en route de la nouvelle formule de prise en charge de la santé bucco-dentaire par la Ville se déroule à satisfaction et comme prévu.

Les explications des nouvelles rubriques comptables se trouvent en page 210 du rapport à l'appui du budget 2012. Le modeste écart de 10'000 francs s'explique d'une part par la diminution de loyer (04.43.316.44) et par des imputations internes qui n'avaient pas été budgétisées en 2011. Une économie structurelle de l'ordre de 230'000 francs est à prévoir dans les comptes de l'exercice 2011 par la réorganisation de la clinique.

09. Jeunesse et Intégration

Remarques générales

Après une augmentation de 1.1 million de francs du budget 2010 au budget 2011, nous constatons au budget de 2012 une augmentation supplémentaire de 1.8 millions de francs.

Entre 2010 et 2013, l'introduction d'HarmoS, puis de l'EORÉN devrait mettre à contribution la bourse communale à raison de 1 million de francs. (1.7 million de francs d'augmentation de participation aux charges de l'EORÉN, diminués de 0.7 millions de francs par le transfert de la direction des écoles primaires à la structure EORÉN). Dès 2013, le budget annuel pour les écoles obligatoires devrait se situer à 1 million de francs au-dessus de celui de 2010.

L'effet comptable de l'introduction de HarmoS et d'EORÉN s'étale sur deux ans. Les coûts pour l'école enfantine et primaire (09.41) seront réunis avec ceux des 14 autres communes-membre et ceux pour l'école secondaire (09.06). Si l'EORÉN entre en vigueur le 1.1.2012, sa comptabilité existera comme telle seulement dès le 1.1.2013. Pendant toute l'année 2012, chacune des 15 communes continue à financer directement ses écoles primaires, tandis que l'ESRN se charge des frais supplémentaires pour le nouveau personnel à engager dès l'été 2012.

De 2010 à 2011 (chiffre budget), l'augmentation a été de 200'000 francs (HarmoS sur 4 mois). De 2011 à 2012, la ligne 09.06.352.04 (écolages facturés par l'ESRN) augmente de 380'000 francs : environ deux tiers

sont dus aux adaptations de salaires décidées par le canton, et environ 130'000 francs liés à l'introduction de l'EORéN en été 2012. La ligne 09.41.3 (charges de personnel) augmente de 480'000 francs. Une partie couvre les adaptations de salaire des environ 180 enseignants et de la direction des écoles primaires de la ville. L'autre moitié, 240'000 francs, est due à la suite de l'introduction de HarmoS.

Si l'enveloppe de 1 million de francs est correcte, il devrait y avoir encore une augmentation de charges d'environ 430'000 francs liées à la pleine entrée en vigueur de HarmoS et de l'EORéN en 2013.

	2011		2012		2013		total
HarmoS 09.41.30							
+ 4 classes		200	200				400
+ 2 classes				40	90		130
EORéN 09.06.352.04							
Début avec ESRN, direction				130			130
Suite EORéN avec administration					340		340
Sous-total EORéN + HarmoS							1000
Adaptations de salaire ESRN 09.06.352.04			250		?		
Adaptations de salaire Primaire 09.41.3			240		?		
Sous-total adaptations de salaire			490		?		
Total		200	860		430		

De l'augmentation globale du budget 2012 par rapport à celui de 2011 de 1.8 million de francs, 860'000 francs se situent donc dans les éléments présentés dans ce tableau. Les autres 940'000 francs s'expliquent principalement par :

- 410'000 francs service administratif, cf. (09.02)
- 230'000 francs accueil des écoliers cf. (09.09)

- 220'000 francs contributions aux crèches privés (développement de l'offre dans le canton, avec l'entrée en vigueur de la LAE au 1.1.12 (+ 600 places à l'échelle du canton, entre 2012 et 2014)
- 60'000 francs crèche Charmettes

Il y a encore d'autres augmentations, nettement moins importantes. Toutefois les charges dépassant les 940'000 francs sont compensées par les revenus.

09.02 Service administratif

09.02.301.01 Traitements

L'augmentation des traitements trouve son origine dans l'adaptation du personnel administratif nécessaire (+ 1.3 EPT) pour assumer les tâches de la nouvelle loi sur l'accueil des enfants, acceptée en votation populaire le 19 juin 2011. Ces nouveaux besoins concerneront l'ensemble des Communes neuchâteloises. Dans son rapport au Grand Conseil à l'appui du projet de loi sur l'accueil des enfants (LAE), le Conseil d'Etat mentionnait, à titre d'exemples, les augmentations de postes administratifs concernant les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

09.02.35 Dédommagement collectivités publiques

A la rubrique 09.02.351.04, l'augmentation de 260'000 francs environ trouve son origine dans l'obligation légale faite aux communes de prendre pleinement en charge la part que celles-ci devraient consacrer aux enfants handicapés s'ils fréquentaient leur établissement scolaire. Voir les remarques en page 222 du rapport à l'appui du budget 2012.

09.03 Mesures d'insertion prof.

Pas de remarque particulière autre que celles figurant en page 222 du rapport à l'appui du budget 2012.

09.06 Contributions scolaires

Voir remarques générales et commentaires en page 222 du rapport à l'appui du budget 2012.

09.09 Accueil écoliers

De budget à budget, l'évolution de l'excédent de charges nettes suit le

chemin de croissance du dispositif parascolaire, conformément au rapport adopté par le Conseil général le 4 avril dernier, pour la période 2011-2013.

La subvention cantonale, selon les critères de la Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance (2002) passe de 342'000 francs (budget 2011) à 861'000 francs (budget 2012), avec l'introduction de la LAE et l'intervention financière de l'économie, selon la décomposition suivante :

- 700'000 francs subvention ordinaire du Fonds Etat-Economie;
- 161'000 francs subvention d'impulsion unique (Fonds, entièrement financée par les employeurs).

Dès 2013, la Ville continuera de percevoir une subvention ordinaire de l'ordre de 700'000 francs (09.09.461.01).

09.13 Crèche des Bercles

09.13.301.01 Traitements

L'augmentation (0.9 EPT) s'explique par la prise en charge d'enfants de 0 à 4 ans nécessitant un renforcement de l'encadrement éducatif alors qu'auparavant la prise en charge se faisait pour des enfants de 0 à 9 ans et impliquait moins de personnel en raison de l'autonomie plus grande des enfants plus âgés.

09.13.433.01 Contributions de parents

La contribution directe des parents est budgétisée à 30'000 francs supplémentaires en raison de la capacité contributive plus élevée des parents qui ont recours à cette structure.

09.41 Ecoles enfantines et primaires

09.41.30 Charges de personnel

Les augmentations concernent 4 classes supplémentaires ouvertes en août 2011 et 2 classes supplémentaires ouvertes en août 2012. Elles seront comptabilisées dans les comptes de l'EORÉN à partir de 2013.

09.41.46 Subventions acquises

Augmentation des subventions cantonales relative au point précédent.

09.42 Service médical

Pas de remarque particulière autre que celles figurant en page 224 du rapport à l'appui du budget 2012.

Vade-mecum Santé et Affaires Sociales**04.02. Guichet Social - administration**

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Part aide sociale : Aide matérielle	Personne remplissant les conditions selon LAS	361.04	Subventions : 100% : pro rata (rapporté à la population de la Ville) de l'ensemble des dépenses du canton. 40% : canton 60% : ville Personnel : Le personnel communal est subventionné comme suit par le canton (sous 04.02.451.43). Le canton subventionne à raison de 40% 1 assistant social pour 100 dossiers + 0.5-0.7 poste administratif. Le salaire de l'assistant social et de la secrétaire sont calculés de façon forfaitaire à 100'000, resp. 75'000 francs.	Notons que les communes qui sont jugées par le canton comme insuffisamment équipées reçoivent une subvention diminuée pour le personnel voire doivent contribuer. Les comptes des bénéficiaires sont gérés avec le logiciel SACSO et de façon indépendante par le CCP du service. L'alimentation du CCP se fait par le biais du compte de bilan A111.08. Les flux financiers entre l'État et la commune se font par l'intermédiaire des comptes de bilan A111.02/03 utilisés comme comptes courants.
Insertion socio-prof : Aide matérielle	Personnes dépendantes de l'aide sociale pour lesquelles a été établi un contrat d'insertion socioprofessionnelle	361.05	Subvention : L'Etat subventionne les programmes et répartit les dépenses selon la même clé de répartition que pour l'aide sociale.	
Part déficit mesures d'intégration professionnelle	Chômeurs en fin de droit auxquels sont offerts des contrats pour les dits programmes d'insertion professionnelle	361.08	L'Etat subventionne les programmes (Bâti +, La Joliette, Ateliers Phénix...) sur la base de mandats de prestation et refacture selon la clé 50% canton - 50% ville au prorata de notre population.	60%-40% jusqu'en 2007.
Allocations familiales personnes sans emploi :	Toute personne sans emploi qui a des enfants	361.09	L'Etat paie et refacture. Clé de répartition : 40% canton, 60% communes.	Loi fédérale. Entrée en application en 2009.
Soutien aux familles (déchet)	Familles avec enfants en bas âge	366.02	Directement par la commune	Octroi de sacs à poubelles sur demande.

04.13. Agence AVS/AI

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, au sens de la LPC	366.04	Directement par la commune	Vient en complément aux prestations complémentaires (payées par le canton). Instauré fin des années 50. Environ 2'000 personnes concernées.
Subvention à l'achat des abonnements TN	Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires	366.06	Directement par la commune	10 francs par mois.

04.21. Planning familial

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Centre de consultation en matière de grossesse	Habitants de la Ville et de la région	451.43	Dépenses par la Ville. Le Canton participe à hauteur d'environ 100% de ce compte, ce qui correspond à environ 50% des charges totales du Planning.	Le poste « divers affaires sociales » (04.21.399.04) inclut le loyer et une participation aux frais administratifs), et est ainsi subventionné à 50% par l'Etat.

04.31. Centre d'orthophonie

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Consultations	Enfants, domiciliés sur la commune ou non	04.31	Pour la part non remboursée par l'assurance-invalidité : La Ville facture à l'OES, qui rembourse selon tarif conventionné. Le déficit est supporté par les communes conventionnées au prorata de leur consommation.	La subvention de l'Etat est passée de 40% à 0 en 2005. Communes conventionnées : Neuchâtel, Entre-deux-Lacs + Littoral, Béroche, Les Verrières, Les Bayards.

04.43. Santé bucco-dentaire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Contrôle annuel Subventionnement des traitements selon barème	Enfants scolarisés à Neuchâtel	04.43	Refacturation des contrôles à l'ESRN pour ses élèves	Collaboration avec le Centre médico-dentaire Neuchâtel

Lexique :

LAS : Loi sur l'Action Sociale
GSR : Guichet Social Régional

PC : Prestations Complémentaires
OES : Office des Etablissements Spécialisés

Vade-mecum Jeunesse et Intégration**09.02. Service administratif**

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subsides scolaires AI : Subventionnement des coûts d'encadrement et d'écolage	Au canton, pour les élèves placés dans des institutions telles que les Perce-Neige	351.04	Le Canton refacture un montant fixe par élève aux communes. Jusque là, 10 francs/ jour et par élève	Le Canton a voulu passer au coût réel : 36 francs. Décision cassée par le TF : résultat : 0 francs ! Attention le Grand Conseil est en train d'élaborer une loi permettant un report de la charge.
Contributions à d'autres communes : Versement de compen- sations à d'autres communes accueillant des élèves de la Ville de Neuchâtel en cours d'année scolaire + Belmont, Malvilliers, etc. ou sportifs d'élite	Autres communes	352.02	Versement direct aux communes.	Dans le cas inverse, les communes reversent à la Ville un montant comptabilisé sous 09.41.452.11.
Intégration Sociale : Subventionnement de programmes d'animation socioculturelle tels que Anim'action, Alter Connection	Institutions/ organismes qui mettent sur pied lesdits programmes	366.08	Versement de subventions sur base d'un mandat de prestations.	
Autre recettes	HE-ARC	439.11	La HE-ARC n'est plus locataire du bâtiment communal sis St-Hélène 50 depuis le 1 ^{er} avril 2009. Elle ne participe plus par voie de conséquence au financement d'un demi-poste de conciergerie. Le collaborateur a été transféré de la Ville à la HE-ARC à cette date.	

09.03. Mesures d'Insertion prof.

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Programmes d'intégration professionnelle (BâtiPlus, Semestre de motivation)	Chômeurs, jeunes en sortie d'apprentissage, non-promus en fin de scolarité ou en rupture de formation	301.01 à 460.13	La Ville fournit l'encadrement humain et matériel pour les programmes, dont les frais sont subventionnés par l'assurance-chômage et de manière très minoritaire par le Fonds FIP. Les salaires des participants sont pris en charge par l'assurance chômage.	Le Semestre de motivation neuchâtelois est totalement financé par l'assurance-chômage fédérale. Pour le programme BâtiPlus, l'encadrement et les frais de fonctionnement sont financés par cette dernière La Ville assume quant à elle les fournitures utilisées pour les chantiers d'utilité publique menés (09.03.310.09 et 391.05) Attention : le Canton refacture à la Ville la moitié des salaires versés aux chômeurs en fin de droit domiciliés à Neuchâtel (04.02.361.08).

09.04. Actions Jeunesse

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Diverses subventions à des écoles privées et des établissements d'hébergements d'élèves ou à des institutions en lien avec la jeunesse		365.06 à 366.45		La plupart des contributions sont fixées dans les statuts des institutions. Le Centre des loisirs évolue dans le cadre d'un mandat de prestation.

09.06. Contribution Scolaires

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Participation aux charges ESRN		352.04	Somme payée par la Ville à l'ESRN par élève.	Ordre de grandeur : 10'000 francs/élève.

09.09. Accueil écoliers

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Accueil et restauration des élèves en dehors des horaires scolaires	Elèves scolarisés en Ville de Neuchâtel	433.01 461.01	Les parents paient les frais effectifs, à partir d'un revenu imposable défini. Ils sont partiellement subventionnés par la Ville en dessous de ce seuil, selon une échelle dégressive en fonction du revenu imposable. Les subventions cantonales sur la masse salariale du personnel éducatif formé représentent environ 350'000 francs par année.	

09.10. Contributions aux crèches

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Enfants placés dans une crèche dans le canton de Neuchâtel	352.01 + 366.01	Prix de journée de référence de 80 francs. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents et la commune de domicile de l'enfant placé. Les contributions parentales couvrent en globalité environ 33%. Le solde est payé à 16% par le Canton, 84% par la Ville. Le canton paie en fait 20% du salaire du personnel qualifié des crèches.	Un enfant de Neuchâtel placé dans une structure sise à Peseux. La Commune de Peseux versera pour notre compte en mains de l'institution la différence payée par les parents et le prix de 80 francs. Elle nous refacturera ensuite notre participation (09.10.352.01). Un enfant domicilié dans une autre commune fréquente une structure sise à Neuchâtel. Nous avançons la contribution de sa commune de domicile (09.10.365.01) et la récupérons ensuite auprès d'elle (09.10.452.04).

09.11 - 09.14. Crèches communales

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Enfants de Neuchâtel ou d'ailleurs placés dans une structure communale	433.01 + 452.04	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.

09.41. Ecoles enfantines et primaires

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Enseignement obligatoire et suivi socio-éducatif	Enfants scolarisés dans les écoles enfantines et primaires	09.41	Subvention de l'Etat de 45% sur les salaires des enseignants 25% sur les salaires des postes de direction 0% sur les salaires du personnel administratif	L'école enfantine ne sera obligatoire que dès la rentrée scolaire 2011.

09.42. Service médical

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Suivi médical	Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel + ESRN Peseux.	09.42		Plus de subvention de l'État depuis plusieurs années.

09.43. Clinique dentaire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Prophylaxie Dépistage annuel des problèmes dentaires Soins conservateurs pour les parents qui souhaitent cette prestation	Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel + ESRN Peseux.	09.43	Dépistage gratuit pour les élèves. Soins conservateurs facturés aux parents à la moitié du tarif le plus bas de la SSO.	Modèle à revoir selon les accords qui devront être trouvés avec nos futurs partenaires.

Lexique :

APE : Accueil de la Petite Enfance

FIP : Fonds d'Intégration Professionnelle

Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme et Environnement, Forêts, Domaines,
Développement durable et Transports)

La sous-commission financière III, composée de Mme Hélène Silberstein, MM. Matthieu Béguelin et Blaise Péquignot (rapporteur), s'est réunie le 3 novembre 2011 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner le budget 2012. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Pascal Solioz, chef du service des bâtiments et du logement, Jean-Michel Ischer, gérant au Service des bâtiments et du logement, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, à l'environnement et au développement durable, Nadia Solioz, déléguée aux affaires foncières, Jan Boni, ingénieur forestier et Willy Zahnd, chef des Caves de la Ville de Neuchâtel.

03. Forêts et Domaines

03.11 Exploitation des forêts

Concernant l'entretien multifonctionnel des forêts, il convient de rappeler et de se reporter au Rapport d'information 11-006, du 23 mars 2011, du Conseil communal au Conseil général à ce propos.

Un transport et un déchetage du bois plus importants seront nécessaires pour alimenter les nouvelles installations du chauffage à distance du Mail et de la Maladière. La consommation actuelle de 2'500m³ passera en effet à 10'000m³ à fin 2012. Cette augmentation se retrouve dans les postes 03.11.318.12 et 03.11.318.13. Mais il n'y aura pas de recettes en contrepartie en 2012 compte tenu du décalage de la facturation (du 01.07 au 30.6 de chaque année, facturation effectuée à raison de 6 cts/kWh).

Il faut souligner que tirer de l'énergie du bois favorise grandement l'économie régionale dès lors que le 95% de sa production « reste » acquise à cette dernière, alors que ce pourcentage diminue à 41% pour le mazout et à 25% pour le gaz.

Au chapitre du financement des prestations immatérielles de la forêt, tous les travaux de la période 2008-2011 ont été réalisés (recettes

annuelles au travers de subventions d'environ 170'000 francs). Toutefois, des soins à la jeune forêt et des actions liées à la biodiversité en forêt supplémentaires pourraient être subventionnés par la Confédération, car il reste encore des fonds vu que tous les programmes n'ont pas pu être réalisés au niveau suisse. Pour la période 2012-2015, l'enveloppe n'est pas encore connue pour les travaux prévus et annoncés ; les montants inscrits au budget sont donc prudents (03.11.434.08). A ce propos, les commissaires s'interrogent sur la possibilité de faire coïncider cette facturation avec la période comptable.

S'agissant du Parc naturel périurbain (cf. rapport 11-006 précité, p. 37 ss), la demande de crédit devrait être présentée début 2012, l'étude de faisabilité pouvant être rendue fin 2012 et sa création éventuelle intervenir en 2013.

Enfin, les commissaires se sont interrogés sur la mise à zéro des rubriques 03.11.306.02 (indemnités repas et logement) et 03.11.306.03 (vêtements de travail). Les ressources humaines, afin de garantir une pratique uniforme dans tous les services, se sont penchées sur les pratiques du Service des forêts. Dans ce contexte transitoire, les montants n'ont pas été inscrits, par oubli. Une décision du Conseil communal fixera les montants pour 2012. La pratique à ce jour du service des forêts était de laisser ses employés acheter eux-mêmes les vêtements spéciaux de travail qu'ils souhaitaient auprès des fournisseurs spécialisés (leur octroyant de toute façon un rabais de 10%) et de leur verser l'indemnité usuelle indépendamment du coût des vêtements choisis (si cette pratique peut se concevoir pour une petite équipe, elle n'est pas possible par exemple pour le service des parcs et promenades).

Pour ce qui est des remboursements de salaires, il en existe de 2 types. Sur le 03.11.436.13 sont prévus les remboursements de salaires en cas d'absence des employés suite à des accidents. Pour ce qui est du remboursement des frais de secrétariat par l'État, 1/3 du salaire de la secrétaire du Service des forêts, il doit être comptabilisé sur le compte 03.11.436.14. A ce propos, nous remarquons que dans les comptes 2009, ce remboursement s'est fait par erreur sur le compte 03.11.436.13. En 2010, le budget 2010 et les comptes 2010 ne mentionnent pas de remboursement pour la part secrétariat. En effet, jusqu'en 2009, ce décompte se faisait fin décembre sur la base de prévisions ce qui permettait d'attribuer le remboursement de l'État sur l'année comptable concernée. Depuis 2010, le décompte est fait en janvier sur la base des données précises et est attribué sur le plan comptable avec 1 an de décalage.

03.21 Domaines

Il s'agit d'un budget de transition. Le Service des domaines entend mettre en pratique une politique foncière proactive et développer des synergies avec le Service des bâtiments et du logement, notamment dans l'optique d'une véritable politique d'entretien des domaines. A ce titre, un processus de planification des réfections lourdes des fermes et bâtiments est en cours d'élaboration (un rapport suivra prochainement en vue de solliciter les crédits nécessaires) selon investissements projetés sur 4 ans pour un montant total de 1 million de francs).

A noter que le poste de déléguée aux affaires foncières a été pourvu à 80% en lien avec un transfert de prestations (suivi de l'entretien) au Service des bâtiments. Il faut aussi relever que la Ville est l'un des plus grands propriétaires foncier du canton.

Pour le détail, il faut mentionner que l'acquisition du véhicule induite par la rubrique 03.21.315.07 a été réalisée en 2011 déjà.

Les commissaires ont tenté de comprendre le poste 03.21.33 « Amortissements », spécialement sous ses rubriques Equipement, Immeuble (tant au singulier qu'au pluriel) et Pertes sur débiteurs. Une première clarification permet de savoir que la rubrique 330 concerne le patrimoine financier et la rubrique 331 le patrimoine administratif. Le patrimoine géré par le Service des domaines comprend, à quelques exceptions, uniquement des bâtiments appartenant au patrimoine financier. Celui-ci est composé :

- de fermes, ruraux, hangars, remises, habitations, au nombre de 15 domaines. Un domaine comprend parfois plusieurs immeubles en plus des terres, comme par exemple le domaine de Belmont à Boudry. Les domaines sont implantés hors de la zone à bâtir et hors de la Commune de Neuchâtel;
- de terres (prés, champs, pâturages, pâturages boisés, forêts, ...) hors de la Ville;
- de locatifs, chambres, maisons, hangars, garages, en grande partie à Chaumont;
- quelques petits bâtiments tels que garages, pavillons, etc. en ville de Neuchâtel.

La rubrique « équipement » (terme générique au singulier) concerne l'amortissement des crédits de construction plus quelques articles 166

(crédits complémentaires des comptes de fonctionnement) et la rubrique "immeubles" (relative à l'ensemble du patrimoine composé de divers immeubles) concerne l'amortissement des valeurs au bilan des immeubles. 90% de ces domaines sont amortis. Leurs valeurs au bilan sont presque toutes nulles, à l'exception des bâtiments de la Rouvraie à Gorgier.

A relever que le crédit de construction n'a pas été sollicité en 2010. Quant au poste « Pertes sur débiteurs » (03.21.330.03), il s'agit d'un montant estimé lors de la conception du budget de pertes probables pour 2012. Elles concernent notamment un ancien locataire de la Petite-Joux. Les prévisions ne tenaient pas compte des recouvrements des arriérés des redevances de droit de superficie de Mimosa Neuchâtel SA (depuis janvier 2004), dont nous ignorons à l'établissement du budget que la Ville rachèterait le droit de superficie.

Il faut enfin mentionner la perte du domaine de la Rotte à la Chaux-du-Milieu suite à un incendie en date du 2 septembre 2011 mais également la vente de terrains à l'Etat de Neuchâtel (promotion économique à Boudry) pour un montant de plus de 5'233'000 francs dont 954'000 francs à déduire pour la plus value versée par la venderesse à l'Etat.

03.31 Vignes et
03.32 Encavage

La Gerle d'Or décernée cette année aux Caves de la Ville a été dûment saluée.

La reconstitution du vignoble (03.31.313.34) n'est pas automatique, mais régulière et se réalise en fonction des échéances de vie des ceps. En outre, le rendement réduit imposé de la vigne contribue à augmenter sa durée de vie.

La récolte 2011 peut être qualifiée de bonne à très bonne. La volonté d'augmenter les ventes de nos excellents produits se traduit notamment par l'augmentation du poste « Insertions » (03.32.310.03). Les comptes 2011 seront bien évidemment plus significatifs avec le Millénaire.

06. Urbanisme

Au vu des importants enjeux urbanistiques et des dossiers stratégiques actuels, il a été jugé nécessaire d'adapter les ressources humaines à la charge de travail à effectuer, et ceci, en parallèle à un processus de clarification des fonctions (ce que les membres de la sous-commission ont salué, ce d'autant plus qu'entre 2003 et 2011, ce service a perdu 6 EPT). Ce dernier point sera développé dans le rapport de gestion 2011.

L'année 2012 continuera d'être marquée par le chantier Microcity, la Ville étant impliquée dans la coordination de ce dossier par l'architecte-urbaniste communal (pour rappel : crédit de déconstruction de 700'000 francs, crédits de 4,6 millions pour le réaménagement des espaces publics) ; la fin des travaux doit intervenir en 2013. Pour la passerelle du Millénaire, la demande de subventions à l'OFROU a été faite et la demande de permis de construire déposée. La rue du Crêt-Taconnet a fait l'objet d'un arrêté prolongeant sa réglementation pour 3 ans et un monitoring des charges de trafic, du bruit du trafic routier et de la pollution de l'air sera mené pour contrôler les projections faites à l'époque. La 2^e étape du programme Nature en Ville sera finalisée dès lors qu'elle n'avait pas pu l'être en 2011 par manque de personnel. La demande de permis de construire pour les Caves du Palais devrait être déposée d'ici à la fin de l'année, la vente intervenant quant à elle en 2012. Enfin, le réaménagement des Jeunes-Rives verra une étape supplémentaire franchie avec la remise de l'étude d'avant-projet.

Un montant de 80'000 francs pour les études préliminaires afin de préparer la révision du plan directeur et du plan d'aménagement communal a été inscrit au budget. Afin d'élaborer et de mettre en œuvre les grands projets architecturaux, urbanistiques et d'aménagement du territoire sous la responsabilité de l'architecte-urbaniste communal, un nouveau poste d'urbaniste à 80% a également été budgétisé.

Au niveau du service de l'aménagement urbain et des permis de construire, les points forts de l'année 2012 seront la suite du PDS « Le lac et ses rives », le plan de quartier du secteur Monruz, le plan spécial « Palafitte », le secteur rue de Bourgogne (qui verra l'étude de la construction d'un locatif et du réaménagement des espaces publics) ; des réflexions seront menées, avec le service des sports, sur le secteur des Charmettes ; seront également menées des études des secteurs Portes-Rouges, Metalor, HK en vue de la revalorisation de ces friches ; le plan d'aménagement du parc sud des Cadolles devrait être adopté,

tout comme celui du secteur Vieux-Châtel devrait (re)voir le jour. Il faut signaler que tout le dossier Serrières est bloqué suite à des procédures judiciaires (un recours au TF est actuellement pendant). Toutes ces activités justifient la création d'un poste supplémentaire d'urbaniste (80%). Enfin, les demandes de permis de construire ne cessent d'augmenter (taux hypothécaires favorables, mesures énergétiques, etc.), ce qui a conduit à engager un architecte (100%) pour pouvoir assurer un traitement diligent de ces dossiers (et notamment le suivi des procédures d'oppositions, comme celles de l'Auberge de Jeunesse, des mâts de la Maladière et du Casino de la Rotonde), qui ont particulièrement mis le service à contribution.

Au niveau des ressources humaines du service des bâtiments et du logement, on note une augmentation de 2,7 postes pour pouvoir accomplir l'entier des tâches dévolues audit service. L'accent continuera d'être mis sur la gestion du contentieux, l'accueil des locataires, la mise à jour de leurs dossiers ou encore la redéfinition des processus comptables et la mise à jour de logiciels. Parmi les projets, on peut mentionner l'assainissement énergétique des bâtiments de la rue de l'Orée, des travaux de sécurisation au MAH ou la poursuite de la sécurisation des cours d'écoles.

Le délégué à l'énergie a terminé le mandat de prestation qu'il exerçait au profit de la Ville de Delémont. Il retrouve donc une occupation à 100% pour notre commune. Parmi les enjeux auxquels il devra faire face, on peut citer, entre autres, la Convention des Maires, visant à réduire de 20% la consommation énergétique sur le territoire communal, la planification énergétique dans le cadre du Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ), le cadastre solaire (chaque toiture est évaluée dans l'optique du photovoltaïque).

Si les travaux de la Collégiale ont pu reprendre (un recours au TF vient d'être rejeté), cette procédure a fait perdre une année au chantier, avec des conséquences financières importantes.

Budget de fonctionnement

Si les charges de personnel augmentent certes de 15,2% par rapport au budget 2011, le total des charges (18'778'000 francs) ne progressent que de 0.7% (+ 133'000 francs). Les hausses salariales (+ 566'000 francs) et, dans une moindre mesure, des BSM (+ 306'000 francs) ont été compensées par une baisse des charges d'imputations internes (- 680'000 francs) grâce à des coûts de refinancement plus favorables en 2012, ainsi qu'aux amortissements extraordinaires effectués en 2009 et

2010 (les possibilités d'amortissements ordinaires étant épuisées pour plusieurs immeubles dès lors qu'elles ne se font pas en dessous de l'estimation cadastrale concernant le patrimoine financier). Les revenus, quant à eux, connaissent une légère augmentation de 0.5% (+ 67'000 francs).

Sinon, quelques points particuliers ont retenu l'attention des commissaires. La rubrique « Charges courantes » des bâtiments administratifs (06.31.318.00) regroupe les primes ECAP, les produits de conciergeries, les abonnements téléphone-alarme et les frais de chauffage pour certains immeubles.

Le compte 06.36.314.88 « Net. des graffitis & incivilit. » prend en compte l'aspect transversal de cette charge et la collaboration avec VillaBlanca. Un rapport au début 2012 devrait être présenté.

S'agissant du compte 06.39.490.00, l'augmentation des charges d'amortissements des écoles est répercutée par imputation interne au service concerné, d'où l'amélioration de plus de 110'000 francs.

La somme portée au compte 06.44.318.01 « Adaptation Espace Europe » correspond en fait à la correction des supports de grilles des fosses d'arbres, due à une estimation insuffisante de la croissance des arbres.

Les budgets d'investissements lourds des patrimoines administratif et financier ont été augmentés respectivement de 180'000 francs et 250'000 francs, suite à l'analyse précise et détaillée des budgets de fonctionnement. Depuis deux années, les comptes de fonctionnement sont exclusivement réservés pour les prestations découlant de contrats d'entretien. Certains travaux liés à des investissements étaient historiquement pris en charge par les budgets de fonctionnement. Un vaste travail de vérification au niveau de la nature de ces travaux, allié à la pertinence de certains contrats d'entretien, ainsi qu'à des remise en soumission de prestations, ont permis de déterminer les deux sommes à transférer des budgets de fonctionnement vers les budgets d'entretien lourd.

14. Transports

Parmi les quelques points forts de l'année 2012, on peut citer, notamment, le plan de mobilité professionnelle (tant pour la Ville que pour les entreprises), la fin de la phase test des lignes 10 et 11, un rapport agenda 21.1, le lancement de l'agenda 21.2 (20 ans après Rio),

le bilan environnemental de la commune, le bilan de 20 ans de mesures de la qualité de l'air ou encore le suivi du chantier Microcity (y compris du projet Freecooling).

L'engagement d'un collaborateur technique à 100% vise à décharger le délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable d'un certain nombre de tâches de « terrain » pour lui permettre de se concentrer sur les projets et leurs suivis. L'équipe se composera ainsi de 3.5 postes (délégué : 100%, coordinatrice de projet : 100%, collaboratrice administrative : 50% et collaborateur technique : 100%).

La subvention à la LNM (140'000 francs) est maintenant intégrée dans l'alimentation directe du pot commun des transports et non plus en surplus de dite alimentation. Il s'agissait d'une contribution historique de la Ville au côté de l'Etat. Cependant, ce dernier incluant sa part dans le pot commun depuis un certain temps déjà, la Ville a obtenu de le faire également depuis 2011, ce qui réduit sensiblement le montant de sa participation.

14.02.364.02 TN, ligne Maladière

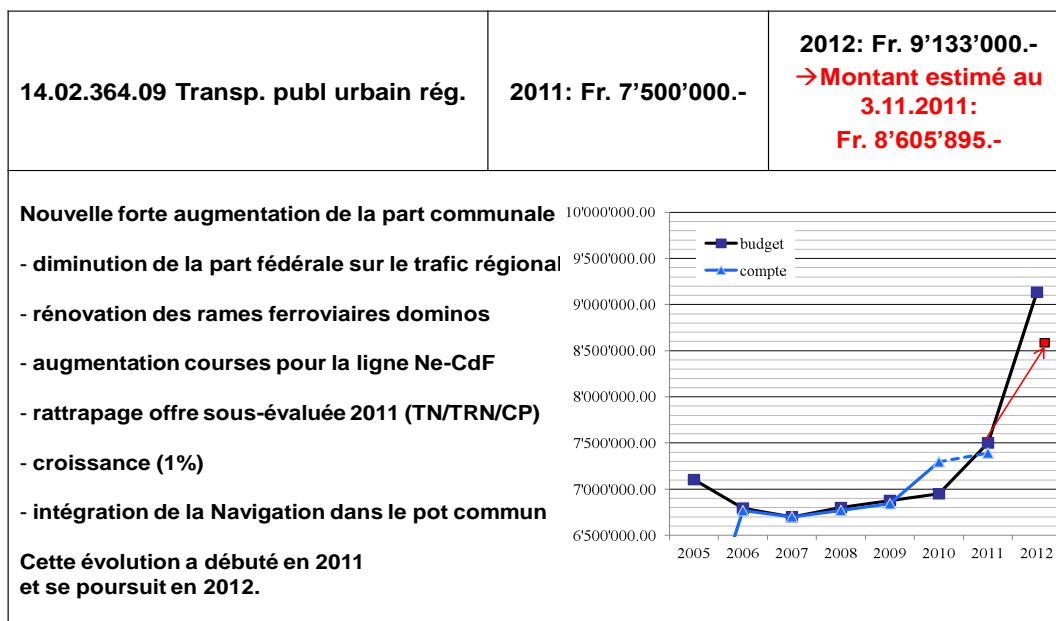
La réduction de ce poste est due aux mesures d'économies qui ont été imposées aux TN.

14.02.364.07 Promotion Onde Verte

Il est difficile d'estimer l'augmentation de ce poste due au subventionnement des abonnements mensuels, subventionnement n'ayant visiblement pas encore atteint son « rythme de croisière ». En 2010, le montant de ce poste était de 238'257 francs ; en 2011, estimé à 430'000 francs, il se situe à 318'000 francs pour la période de janvier à septembre.

14.02.364.09 Transp. publ., Urbain & Régional

Ce poste budgété à 9'133'000 francs peut être revu à la baisse à 8'605'895 francs suite à une nouvelle estimation. Le tableau ci-dessous donne les détails :



14.03 Fun'ambule

Il convient de souligner que ce poste du budget confirme un léger excédent de revenus.

A relever également l'amélioration de la signalétique pour les usagers qui indique maintenant « Départ toutes les 5 minutes » et non plus « En fonction/En arrêt ».

14.04 Développement durable

Sous ce chapitre, la rubrique Mandats et Etudes (14.04.318.02) se réfère aux dossiers en lien avec les projets d'agglomération, l'accompagnement du processus Agenda 21, l'évaluation d'un développement de système de vélos en libre service, les études en liens avec les motions et postulats et dans le domaine de l'environnement, ainsi que d'autres études et projets en lien avec le domaine de l'environnement et du développement durable.

Rapport de la Sous-commission financière IV

Sécurité, Infrastructures et Energies (Travaux publics), Infrastructures et Energies (Services industriels), Politique d'agglomération

La sous-commission financière IV, composée de Mme Amélie Blohm Gueissaz et de MM. Jonathan Gretillat et Christian van Gessel (rapporteur), s'est réunie le 3 novembre 2011 pour l'examen du budget 2012, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Yves Sauvain, remplaçant du commandant du Corps de police, Bernard Chassot, coordinateur circulation au Corps de police, Jean-Pierre Habegger, responsable du Service administratif du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie, Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

05. Travaux publics

Malgré de grands changements dans ce dicastère l'excédent de charges augmente seulement de 2.3%. Les commissaires remercient le Conseil communal ainsi que les chefs de service pour l'effort entrepris pour maintenir le budget.

Pour rappel, la grande nouveauté dans ce service est l'introduction de la législation cantonale sur les déchets, singulièrement ce que l'on appelle la taxe au sac.

Pour cela, un nouveau compte 05.67, consacré aux déchets des entreprises, a été créé, sur demande du Service des communes à toutes celles-ci, afin de séparer clairement dans les budgets et les comptes les déchets des ménages de ceux – justement – des entreprises. En effet, selon la législation cantonale, une part d'impôt n'est attribuée qu'aux déchets des ménages.

S'agissant des déchets des entreprises, un service ad hoc n'a pas été créé, c'est toujours la voirie qui s'occupe de tous les déchets, de sorte qu'il a fallu se baser sur des données d'expérience pour établir la

proportion qui est attribuée au compte 64 (ménages) et au compte 67 (entreprises). Il a fallu déterminer aussi le nombre de « clients », ce qui laisse apparaître qu'il y a 85 % de ménages et 15 % d'entreprises. Cette dernière proportion est la base de la ventilation de la part des frais fixes des déchets, puisque la part variable qu'est l'incinération est couverte par la taxe au sac pour les ménages, respectivement la taxe au poids pour les entreprises qui n'utiliseraient pas les sacs taxés officiels et donc les infrastructures mises à disposition de la commune, conformément à la loi.

Il faut préciser que l'ensemble du coût des déchets est mis sur le compte 64, dont le 15 % est attribué ensuite au compte 67 par le biais d'une imputation interne.

Finalement, c'est par le jeu de l'alimentation ou du prélèvement à la réserve que la Ville arrive à fixer un déficit d'exactly 25 % du compte 64 (= 1'002'300 francs dans le compte global du poste 05.64 en haut de la page 86), qui est ainsi financé par les revenus généraux, donc par l'impôt.

Afin que le calcul couvre absolument toutes les charges effectives, il a fallu aussi transférer certaines charges du compte 63 vers le compte 64 (par exemple du personnel, dont la grande part de ses tâches est liée aux déchets). Un élément supplémentaire complique la comparaison avec la situation précédente : on ne retrouve pas exactement la diminution du personnel sur le compte 63 en augmentation du poste 64, car il y eu de nouveaux engagements.

05.31 Station d'épuration des eaux et réseau

05.31.301.01 Traitements

L'un des collaborateurs a des problèmes de santé de longue durée. Il a fallu pallier ses absences, en transférant un autre collaborateur depuis le Service de la voirie. Par conséquent, les deux salaires se sont accumulés.

05.31.318.02 Mandats et études

Les dépenses à ce poste se justifient parce que le service a besoin de compétences spécifiques que l'on ne peut pas dégager à l'interne de la Step, (voir p. 211).

05.31.434.56 Taxe d'épuration des eaux

La diminution par rapport au budget 2010 est fondée sur les statistiques qui montrent que la consommation d'eau diminue en moyenne de 1 % par année.

05.31.452.01 Part réseau intercommunal

Nous avons reçu l'information que la participation de cinq communes raccordées à la Step est complète depuis septembre 2010 et pérenne.

05.63 **Voirie**

Il n'y a pas de compte spécifique pour les déchets issus des corbeilles publiques. Les frais y relatifs sont répartis dans les charges de personnel, les travaux de tiers (.314.06, notamment les frais d'incinération de ces déchets facturés par Vadec), etc. A relever que selon la loi fédérale (LPE) les frais de traitement des déchets des poubelles publiques ne peuvent pas être inclus dans le compte des déchets incinérables, mais uniquement dans le compte de la voirie. Selon les explications du Conseil communal, du moment que le détenteur des déchets recueillis dans les poubelles publiques ne peut pas être identifié, le principe du pollueur-payeur ne trouve pas application.

05.63.314.06 Travaux de tiers

Dans ses explications, le Conseil communal indique que les charges des déchets recyclables ont été transférées sur le compte 64 en conformité avec la nouvelle législation cantonale, en citant : Vadec, transports, traitements. Mais il y a aussi quelques autres diminutions de prestations, par exemple en génie civil.

05.63.391.05 Prest. de travaux publics

La forte augmentation de ce poste résulte du transfert de charges au compte 64.

05.63.435.02 Ventes travaux d'atelier

Ici aussi, la différence par rapport au budget 2010 s'explique par le transfert de revenus au compte 64.

05.63.438.01 Prestations d'investissements

Les prestations d'investissement sont définies comme des prestations sur des crédits d'investissement que d'autres services demandent au service de la voirie.

05.63.451.01 Indemnités du canton pour routes

Ce poste est relativement incertain encore, il est le reflet prudent d'une diminution annoncée par le canton concernant l'entretien des routes cantonales, mais l'affaire est toujours en négociation, de sorte qu'une bonne surprise n'est peut-être pas exclue.

05.64 Déchets ménages

05.64.310.02 Frais de reprographie

Une campagne d'information sera nécessaire, il faudra notamment imprimer des flyers et dépliants pour les 18'000 clients. A noter que les frais liés à l'information de la population concernant l'introduction de la taxe au sac doivent également être intégrés dans les dépenses totales à prendre en considération pour le calcul de la taxe de base.

05.64.310.44 Informatique

L'équipement RPLP est l'équipement installé dans tous les camions pour calculer automatiquement la taxe poids lourds.

05.64.314.06 Travaux de tiers

Ce poste concentre tous les travaux qui ne sont pas effectués par la Ville. Aux explications fournies par le Conseil communal, il faut ajouter près de 400'000 francs de frais liés à la déchetterie.

05.64.316.45 Licences informatiques

L'augmentation de ce poste reflète l'augmentation du nombre de conteneurs. A terme ce poste devrait légèrement dépasser les 300'000 francs. Précision : il s'agit d'une location, non pas d'une licence. L'avantage de ce système est qu'il permet une gestion optimale de l'évacuation des conteneurs remplis, en minimisant le nombre de voyages nécessaires.

05.64.331.01 Equipement

L'augmentation de ce poste provient principalement de la pose de nouveaux conteneurs enterrés, et dans une moindre mesure de transferts du compte 63.

05.64.435.05 Produits de la déchetterie

Ce produit provient, pour la moitié, de la valorisation du verre, de la ferraille, du papier, du carton, de l'aluminium, etc. L'autre moitié provient des contributions des communes membres, soit 20 francs par habitant ainsi que des factures établies pour les déchets des entreprises ou des particuliers déposant des déchets non ménagers.

05.65 Parcs et promenades

05.65.307.01 Caisse de pensions

La diminution est due à la découverte d'une erreur commise en 2010. On revient ainsi aux chiffres des comptes précédents.

05.65.308.02 Collaboration Perce-Neige

Une commissaire s'est inquiétée de ce que la diminution de ce poste pourrait signifier une réduction de la collaboration avec l'atelier Perce-Neige. Il n'en est rien. Il faut savoir que la tâche principale confiée à cet atelier est l'entretien des places de jeu. Or il y a une variation chaque année du nombre de jeunes qui participent, et s'ils sont trop nombreux, il faut engager un second maître socio-professionnel. L'objectif est maintenant de rester à un seul maître.

05.65.31 Biens, services & marchandises

Les Parcs et Promenades sont le seul service des Travaux publics qui présente une augmentation du poste BSM par rapport au budget 2010. Mais il faut remarquer que cette augmentation n'est que de 40'000 francs (sur un million) par rapport aux comptes 2010.

05.67 Déchets entreprises

05.67.380.01 Amortissement avance taxe

C'est dans ce poste qu'a été « importée » la part de déficit imputable aux déchets des entreprises. Ce déficit n'est pas égal aux 15 % mentionnés

plus haut, mais correspond à la proportion en termes de volume. La différence avec le poste 05.67.481.04 représente l'amortissement effectif.

07. Police

L'excédent de charges de ce dicastère diminue légèrement surtout grâce à des charges de personnel et des BSM bien maîtrisés.

Les frais ponctuels dus au Millénaire ont disparu, de sorte qu'il y a une réduction globale des charges de 400'000 francs dans les services de police (32, 33 et 34). Voir en particulier les postes .318.02 dans ces services.

07.01 Service administratif

07.01.319.51 Autres dépenses

Cette rubrique a été supprimée, ce qui est mentionné dans le chapitre des économies structurelles (mesures durables, p. 2 du rapport du Conseil communal).

07.11 Etat civil

07.11.301.01 Traitements

Ce poste présente une diminution du fait du passage à la retraite d'un collaborateur. En étant remplacé par une personne jeune, les coûts salariaux sont réduits.

07.21 Contrôle des habitants

Il y a un projet de réunion des bureaux du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants) dans l'ancien garage de la police, à savoir au fond de la cour du Contrôle des habitants. L'idée serait d'ouvrir une sorte de guichet unique (mis à part pour les services sociaux, qui restent à St Honoré) de la Ville dans ces locaux. Il est projeté de déposer une demande de crédit courant 2012 pour effectuer les travaux en 2013. Le Conseil communal ne s'est cependant pas encore prononcé sur ce crédit.

07.32 Police de proximité07.32.318.02 Mandats et études

Des frais importants budgétés pour le Millénaire ont disparu. Les commissaires estiment que l'intitulé de ce compte (mandats et études), bien qu'il ait été modifié, n'est toujours pas très heureux, puisque ce sont des mandats de prestations confiés à l'externe qui y sont comptabilisés.

07.33 Police prévention, circulation07.33.318.02 Mandats et études

Des frais importants budgétés pour le Millénaire ont disparu.

07.34 Police de stationnement07.34.301.01 Traitements

La différence avec le budget 2011 provient d'ajustements, le budget précédent étant le premier après la division du poste 31 dans les postes 32, 33 et 34. On colle plus aux réalités maintenant.

07.34.318.02 Mandats et études

Ce poste concerne notamment l'engagement de volontaires externes, pour des manifestations.

07.34.315.15 Parcomètres, achats & entretien

La rénovation des parcomètres s'est terminée en 2011, et le montant qui est inscrit au budget 2012 ne concerne plus que l'entretien habituel.

07.34.331.01 Equipement

Poste en diminution, car l'amortissement d'équipements de surveillance du trafic est terminé.

07.34.381.07 Amél. Access. Ville, res., attr.

La diminution s'explique par le fait que dans le cadre de la 3^{ème} étape du plan de stationnement, l'attribution au fond de transfert modal dépend de l'évolution des recettes, lesquelles baissent (cf. 07.34.42).

07.34.427.76 Taxe des parcomètres

La diminution provient de l'effet P+R qui permet à des pendulaires ayant un abonnement Onde Verte de bénéficier du parking gratuit ; or le succès a été plus grand qu'escompté, le parking étant quasiment en situation de « overbooking ».

07.34.427.80 Taxe zones bleue et piétonne

Les zones bleues ont été étendues, il y a donc plus de bénéfice.

07.51 **Cimetière et crématoire**

Un commissaire s'est enquis de l'état actuel de la coordination intercommunale. L'intention est toujours là, mais rien de concret n'a encore été lancé. Cela dit, la loi cantonale prévoit déjà que si un cimetière a des besoins, il peut faire appel à ceux des autres communes.

S'agissant du crédit d'investissement pour le changement de four et la pose d'un système de filtration, la demande viendra dans le courant de 2012.

08. Police du feu

L'excédent de charges de ce dicastère diminue légèrement surtout grâce à des charges de personnel et des BSM bien maîtrisés.

Le Conseil communal relève avec satisfaction qu'il y a une excellente collaboration avec les autres communes.

08.02 **SIS sanitaire****08.02.301.01** Traitements

Il convient de relever que l'engagement de deux nouveaux collaborateurs, même s'il est imposé par une nouvelle convention avec SantéSuisse, est financé par cette association (cf. augmentation du poste 08.02.434.73).

08.03 SIS feu08.03.452.03 Convention centre de secours

Il y a une convention avec les communes environnantes pour répartir les frais des renforts. Cela se fait en fonction du nombre d'habitants et de la valeur assurance ECAP des bâtiments.

08.21 Protection civile08.21.301.01 Traitements

Deux personnes sont parties à la retraite et ont été remplacées par des jeunes, ce qui implique une diminution du poste des traitements.

08.21.361.01 Redevance cantonale

La Ville, comme toutes les communes, paye une redevance de 14 francs par habitant au Fonds cantonal de la Protection civile, alors que ce dernier subventionne la Ville pour un montant plus élevé (cf. poste 08.21.461.02), du fait que la Ville assume les tâches de Protection civile pour les communes de la Tène, Saint-Blaise, Enges, Hauterive, Peseux, Corcelles-Cormondèche et Auvernier.

11. Energies**11.13 Eclairage public**

Il faut relever que la présentation est désormais plus détaillée et explicite, de manière à constater plus précisément l'affectation des dépenses en matière d'éclairage public.

11.13.312.05 Consommation électrique

Le budget 2012 de la consommation électrique augmente légèrement par rapport au budget 2011, ce qui s'explique par un plus grand nombre de points lumineux ; les mesures d'économie ne compensent pas entièrement cette augmentation.

16. Politique d'agglomération

La participation financière de la Ville dans les différentes associations où celle-ci est représentée augmente en proportion du nombre des nouveaux habitants. A noter que la pérennité du RUN est mise en péril par le retrait de l'Etat de l'association.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture, Sports et Tourisme)

Mmes Hélène Perrin et Béatrice Nys ainsi que M. Philippe Etienne, rapporteur, ont rencontré le 4 novembre 2011 les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale, responsable des dicastères : M. Patrice Neuenschwander, délégué culturel ; Mmes Jenny Manes (secrétaire de direction), Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées), Antoinette Bürki (Bibliothèque Pestalozzi), Caroline Junier, Renée Knecht (Musée d'Art et d'Histoire) ; MM. Christophe Dufour (Musée d'histoire naturelle), Blaise Mulhauser (Jardin botanique), Marc-Olivier Gonseth (Musée d'Ethnographie) et Patrick Pollicino (chef du Service des sports).

10. Culture

Remarques d'ordre général

Par rapport au précédent budget, le budget 2012 du personnel augmente de 0,5 poste, mais dans la mesure où le budget 2011 contenait 2,6 personnes pour l'organisation des festivités du Millénaire qui ne sont évidemment plus employées de la Ville en 2012, l'augmentation est en fait de 3,1 postes, répartie dans les rubriques suivantes :

- 0,5 poste comme adjoint au délégué culturel (au service administratif) ;
- 0,8 poste au Jardin botanique en relation avec la nouvelle organisation ;
- 0,45 poste à l'Atelier des musées (0,25 poste animation MEN et 0,2 poste de secrétariat) ;
- 0,5 poste au MHN, dont 0,4 poste pour le suivi des expositions itinérantes ;
- 0,85 poste au MEN, dont 0,5 poste pour la cuisine de la cafétéria.

Au niveau des charges on assiste à une hausse de l'excédent de charges d'environ 350'000 francs, mais si on enlève le poste exceptionnel et temporaire du Millénaire qui approchait 500'000 francs, l'augmentation est de 850'000 francs. Elle est le résultat des réflexions qui ressortent du tout récent rapport sur la politique culturelle dont nous saluons après une longue attente la finalisation. En résumé, les augmentations de charges et diminutions de recettes se concentrent essentiellement :

- au Service administratif avec + 60'000 francs pour traitements (charges de personnel), + 368'000 francs pour l'augmentation des subventions et l'attribution aux financements spéciaux et + 130'000 francs pour la Fête de la culture,
- à la nouvelle rubrique Jardin botanique, 150'000 francs,
- à la suppression des imputations internes de recettes de la Section de l'urbanisme pour la Case à chocs et le Can, 130'000 francs.

10.01 Service administratif

10.01.30 Charges de personnel

Dans le cadre d'une intensification du suivi des subventions accordées et de la surcharge de travail, il est nécessaire d'étoffer le Service en engageant un adjoint au délégué culturel dont le taux d'activité est de 50%.

10.01.31 Biens, services & marchandises

10.01.317.03 Frais de réception

Octroi d'un montant de 20'000 francs pour l'animation culturelle du 1^{er} août comme ce fut le cas pendant le Millénaire.

10.01.318.05 Fête de la culture

Nouveau, Fête de la culture pour 130'000 francs en relation avec le rapport sur la politique culturelle.

10.01.36 Subventions accordées

Un grand nombre de subventions accordées sont à la hausse comme prévu dans le rapport sur la politique culturelle.

Il est à noter que les nouvelles subventions accordées pour :

- théâtre à tous les étages
- théâtre tumulte
- soutien création de compagnie

remplacent les montants inscrits précédemment dans les *Autres subventions extraordinaires*, rubrique qui disparaît et qui est remplacée par celle ci-dessous.

10.01.38 Attribution aux financements spéciaux

Les subventions extraordinaires sont remplacées par l'attribution au Fonds destiné au subventionnement de projets culturels, qui voit sa dotation ramenée au niveau de 2010.

10.01.39 Imputations internes

10.01.392.06 Loyers de l'urbanisme

Augmentation due à une correction d'une erreur au budget 2011.

10.02 Temple du bas / Salle de musique

Stabilité au niveau de compte de fonctionnement. Un montant de 200'000 francs figure au niveau des investissements pour le remplacement de l'infrastructure technique qui devient obsolète.

10.04 Case à chocs

Les recettes de location et loyers sont créditées à la Section de l'urbanisme et ne font plus l'objet d'imputations internes pour les transférer à la Section de la culture, ce qui explique l'essentiel de l'augmentation de l'excédent de charges de Fr. 80'000.-.

10.05 CAN

Avec la suppression des imputations internes des loyers cette rubrique disparaît et la subvention se trouve sous la rubrique des subventions accordées, dans le compte 10.01.365.72.

10.10 Atelier des musées

10.10.30 Charges de personnel

Augmentation des charges de personnel de 43'500 francs avec le renforcement du secrétariat et un quart de poste pour les activités avec le MEN.

10.11 Bibliothèque publique

Pas de changement, mais la résiliation par le canton pour fin 2013 de la convention qui prévoit qu'il participe à raison de 1/3 et la Ville de 2/3 oblige à trouver une nouvelle solution.

10.31 MAH

Stabilité dans les comptes, mais à noter pour 2012 une grande exposition « Automates & Merveilles » autour de l'œuvre des Jaquet-Droz et Leschot qui sera une exposition commune des 3 musées de nos 3 villes, à savoir le MAH à Neuchâtel, le Musée international de l'horlogerie à La Chaux-de-Fonds et le Musée des Monts du Locle, répartie sur chacun des trois musées selon des thèmes spécifiques pour chacun. Cette initiative de mise en commun des forces de ces trois musées est à souligner et doit servir d'exemple.

Un investissement de 400'000 francs est prévu pour Esplanade Léopold-Robert 1 pour notamment sécuriser et mettre aux normes les accès livraison et public.

10.61 MHN

Stabilité dans les comptes, mais des mouvements au niveau des collaborateurs :

Départ à la retraite d'un conservateur-adjoint I en 2011 et diminution de poste de 0,9 à 0,5 de conservateur-adjoint I occupé par M. B. Muhlauser qui, dans son autre mi-temps, assumera la codirection du Jardin botanique. Pour cette raison, remplacement par l'augmentation des taux d'activité de deux conservateurs-adjoints II. Un poste à 40% est créé pour la gestion, l'organisation et le suivi des expositions itinérantes qui nécessitent un travail important. A ce sujet, l'exposition « Mouches » ira à Berlin en 2014. Ces formes de collaboration contribuent au rayonnement du Musée et de notre Ville et apportent des recettes financières supplémentaires.

La problématique de la bonne conservation des collections reste d'actualité et concerne également les autres musées et la bibliothèque.

10.62 Jardin botanique

Nouvelle rubrique à la suite de la réorganisation du Jardin botanique qui sera sous la double direction de l'Université et de la Direction de la culture de la Ville selon le rapport d'information du Conseil communal. Nouvelle charge de 150'000 francs.

10.71 MEN

Stabilité dans les comptes. Un important investissement dont la première étape concerne la rénovation de la villa de Pury doit démarrer ce qui nécessitera le déménagement d'un grand nombre d'objets, mais le Musée poursuivra néanmoins son activité pendant ces travaux.

Dans le cadre du développement de l'accueil, la cuisine de la cafétéria est étoffée en personnel, rubrique 10.71.301.02 et 10.71.313.15 avec également augmentation des recettes, 10.71.439.12.

Des dépenses d'investissement à hauteur de 300'000 francs sont prévues en 2012 pour la première étape des travaux de rénovation dont le crédit d'investissement s'élève à 5,8 millions de francs concernant la réfection de la Villa de Pury.

10.91 Millénaire

La fête est terminée, donc plus de budget !

13. Sports

Remarques d'ordre général

Diminution dans le budget d'un demi-poste à la suite de la poursuite des réorganisations qui ne sont pas terminées. Le Stand de tir est intégré dans les Sports sous une rubrique propre (13.84). A noter la reprise de l'entretien du skatepark du Nid du Crô et les nouvelles places de Beach volley aux Jeunes-Rives (13.72). Il est prévu la poursuite, en 2012, de manifestations sportives dans les quartiers.

13.71 Service administratif des sports

La Section des sports comprend un seul stagiaire (3 auparavant) à charge dès 2012 sous cette rubrique (auparavant sous 13.72, 13.81 et 13.83).

13.72 Places et salles de sports

Stabilité générale dans les comptes. A noter la nouvelle subvention de 13'000 francs pour l'Association Skatepark du Littoral neuchâtelois.

D'importants investissements sont budgétés au Chanet : 1,4 million de francs pour la réfection des terrains en relation avec l'abandon de l'utilisation de celui des Charmettes et 2,5 millions de francs pour les vestiaires (dont 1 million en 2012).

13.73 Piscine Serrières et plages de la ville

Stabilité générale dans les comptes. Des discussions avec PMI sont en cours pour un nouvel aménagement du site de la piscine de Serrières.

L'augmentation du poste eau de 25'000 francs (13.73.312.21) interpelle et s'explique par le fait que Viteos ne facturait pas auparavant la consommation pour l'arrosage du gazon et que le bassin présente des fuites qui n'ont pas encore pu être complètement réparées.

13.74 Bassin de natation, La Coudre

Le bassin étant complètement amorti, les charges diminuent.

13.75 Patinoire

Légère diminution de la subvention liée à la diminution du déficit d'exploitation du syndicat intercommunal.

13.76 Maison de vacances Cité-Joie

Le contrat avec le nouveau gérant a été renouvelé tacitement. Le Service des sports est très satisfait de la situation.

13.77 Anneau d'athlétisme

Diminution de la subvention, le budget 2011 était surestimé.

13.78 Complexe de La Maladière

Le fonctionnement, notamment au niveau financier, du complexe n'est pas satisfaisant et pas transparent, les partenaires sont en discussion pour remédier à cette situation. La copropriété a engagé un Facility manager chargé de la gestion du site pour en améliorer l'efficacité car aujourd'hui une partie de ces tâches retombe sur le Service des sports. Néanmoins il faut relever que la coordination entre les partenaires fonctionne bien.

La situation n'est donc pas encore bien maîtrisée ce qui rend la budgétisation difficile.

La diminution de 130'000 francs des contributions (13.78.43) provient des variations des taux d'occupation des différents types d'utilisateurs au titre des Remboursements frais CSM (écoles et clubs sportifs) et de la diminution des Remboursements de frais financiers pour 73'000 francs, dont les charges diminuent dans la même proportion (comptes 13.78.331.01 et 13.78.390.00).

13.79 Piscines et plage du Nid-du Crô

Stabilité globale de l'excédent de charges, mais à noter quelques variations :

13.79.314.54 Entretiens

L'augmentation de 40'000 francs est notamment due au remplacement de filtres qui a lieu tous les 10 ans.

13.79.391.05 Prestations de travaux publics

L'augmentation de près de 30'000 francs provient de la transformation d'une zone de jeu bétonnée en surface engazonnée.

Des investissements pour l'entrée de la piscine, 100'000 francs, et pour la réfection de l'étanchéité de la toiture inclinée car il y a des infiltrations entre les plaques, 200'000 francs, sont budgétés, ainsi que pour le remplacement du monobloc de ventilation et la pose de capteurs solaires et photovoltaïque pour un peu plus de 1 million de francs.

13.81 Ecoles de sports

Au niveau des charges de personnel, la surveillance des bassins du Crêt-du-Chêne sera à assurer par le club locataire et plus par la Ville ce qui permet la diminution de ces charges.

13.81.316.01 Loyers à des tiers

L'augmentation des cours à Landeyeux est la cause de cette augmentation de 10'000 francs.

13.82 Stade de la Maladière

L'augmentation de l'excédent de charges est à mettre en relation avec les postes :

12.82.314.53 Entretien bâtiment, installations

+ 18'000 francs car il est notamment prévu d'effectuer un nettoyage complet des façades métalliques intérieures après cinq ans d'exploitation.

12.82.316.50 Frais de copropriété

+ 50'000 francs montant estimé qui sera compensé par le départ à la retraite d'un employé du Service fin mars 2012.

1,2 million de francs sont prévus dans le budget des investissements pour le remplacement de la pelouse par une nouvelle pelouse synthétique qui semble plus indiquée qu'une pelouse naturelle.

13.83 Promotion, marketing

Diminution de l'excédent de charges d'environ 50'000 francs.

13.83.30 Charges de personnel

En diminution de 60'000 francs en raison de la diminution d'activité d'un secrétaire à 40% et de la suppression d'un poste de stagiaire, car l'encadrement des stagiaires n'est pas disponible.

13.83.313.14 Traiteur

Nouvelle rubrique avec 135'000 francs qui se trouvait avant dans la rubrique 13.83.319.08 *Frais de manifestation*, qui est à mettre en relation avec la location de l'espace Facchinetti sous la rubrique 13.83.439.27

Diminution des frais de promotion, 13.83.319.07 et de manifestation 13.83.319.08 (en tenant compte de la sortie des frais de traiteur de cette rubrique).

Diminution au niveau des recettes des diverses contributions.

13.84 Stand de tir

Nouvelle rubrique dont l'impact financier est modeste, mais dont la vétusté de l'immeuble nécessitera à terme des investissements.

15. Tourisme

Légère augmentation des charges en relation avec des réorganisations qui sont entrain de se réaliser dans ce domaine à l'échelle de l'Arc jurassien.

L'association Pays des Trois-Lacs et l'Association Jura Région ont fusionné pour créer une association unique, l'Association Jura & Trois-Lacs, qui reprendra toutes les tâches de marketing et de promotion de la région des trois lacs et du Jura, cette initiative est à mettre au crédit des diverses villes de cet ensemble regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Soleure et Vaud. Il reste encore à décider du siège de cette nouvelle association pour laquelle notre ville est en lice. La région Jura & Trois Lacs est reconnue depuis 2010 comme une des 13 régions touristiques officielles de Suisse (Région no 8).

Dans ce cadre, Tourisme neuchâtelois se concentrera uniquement sur les tâches de l'accueil local et son personnel actif dans le marketing rejoindra cette nouvelle association Jura & Trois-Lacs.

La subvention d'investissement pour la Fondation « Au Suchiez » est reportée sur le budget 2012 mais des problèmes d'opposition freinent ce projet.

Conclusion

La Commission financière, dans sa très grande majorité, émet le constat d'une Ville de Neuchâtel dynamique, attrayante et en plein développement, qui affiche une saine ambition pour l'avenir. Cet optimisme doit cependant rester mesuré de par les changements d'ampleur qui attendent la République et Canton de Neuchâtel dès l'année prochaine, et surtout de par la situation économique internationale qui reste très instable. La Commission financière estime qu'il convient de rester vigilant au niveau de la maîtrise des charges, au regard des incertitudes liées aux revenus.

La Ville de Neuchâtel dispose d'atouts remarquables et de voiles solides pour traverser des mers mouvementées. Toutefois, pour maintenir le cap, il sera nécessaire de savoir faire preuve d'humilité et de mesure par rapport à notre soudaine situation de prospérité... en n'oubliant pas, tout particulièrement en cette fin d'année de festivités du Millénaire, que notre Ville ne nous a pas été donnée par ceux de nos ancêtres qui l'ont bâtie, mais bien plutôt prêtée par nos descendants.

Les rapports des sous-commissions ont été adoptés par la Commission financière de la manière suivante :

- Sous-commission I : unanimité
- Sous-commission II : unanimité
- Sous-commission III : 8 voix pour, 1 abstention
- Sous-commission IV : unanimité
- Sous-commission V : unanimité

Les cinq projets d'arrêtés sont préavisés par la Commission financière de la manière suivante :

- Arrêté I : 7 voix pour, 2 abstentions
- Arrêté II : favorablement à l'unanimité
- Arrêté III : favorablement à l'unanimité
- Arrêté IV : favorablement à l'unanimité
- Arrêté V : 8 voix pour, 1 contre

Le présent rapport est finalement adopté par la Commission financière à l'unanimité.

Neuchâtel, le 15 novembre 2011

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,
Christian van Gessel

Le rapporteur,
Jonathan Gretillat

Projet I

**Arrêté
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel
pour l'année 2012**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2012 est adopté. Il se résume comme suit :

a)	Budget de fonctionnement :	Fr.
	Total des revenus	274'805'200.-
	Total des charges	<u>273'065'400.-</u>
	Excédent de revenus	<u>1'739'800.-</u>
b)	Budget des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	35'230'000.-
	Total des recettes	<u>2'822'000.-</u>
	Investissements nets	<u>32'408'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

**Arrêté
concernant les crédits de construction
pour l'exercice 2012**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2012 :

	Fr.
a) Forêts et domaines	175'000.-
b) Travaux publics	300'000.-
c) Urbanisme	350'000.-
d) Police et police du feu	50'000.-
e) Affaires culturelles	50'000.-
f) Energies, eaux	150'000.-
g) Sports	100'000.-
	<hr/>
Total	<u>1'175'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté
concernant le renouvellement
et la conclusion d'emprunts
pour l'exercice 2012**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 24'000'000 francs durant l'année 2012.

Art. 2.- Les frais relatifs à la conclusion de ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.318.07 « Commissions et cotations ».

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté
concernant l'octroi d'une subvention
pour la prise en charge
du loyer du CIES**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t é :

Article premier.- Une subvention annuelle de 92'000 francs est accordée dès 2012 au Centre international d'étude du sport (CIES).

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet V

**Arrêté
concernant l'octroi
d'une aide aux familles
dans le cadre de la taxe au sac**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t é :

Article premier.- Une subvention annuelle de 85'000 francs est accordée dès 2012 aux familles avec des enfants en bas âge pour l'acquisition de sacs à poubelle taxés.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.